



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle (arrivée à 18h46 au point n°2), MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélie, BEAUFILS Laurence, FAUQUEMBERGUE Damien, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, ARMAND Joël.

Absents représentés :

MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy représenté par FAUQUEMBERGUE Damien, CANO Didier par PÉPION Aymeric, SIMON Jérémy représenté par MARTINEZ Guillaume, HORNBERGER Caroline représentée par Nadia SARRAIL, MARTINEZ Cécile par LAPLACE Marylise.

Secrétaire de séance : Denyse ENGELRIC-BERRUET.

Date de convocation : 15 avril 2022

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux présents et représentés.

Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance est filmée et retranscrite en direct sur la page Facebook de la Commune.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme Laurence BEAUFILS qui a intégré le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Le compte rendu est approuvé par l'Assemblée.

1. Vote des tarifs Buvette des Tria Folie's

Mme SARRAIL rappelle qu'une buvette sera installée à proximité du concert prévu le 2 juillet. Il est nécessaire de voter les tarifs applicables :

- Soda (25cl) : 2€
- Bière (25cl) : 3€
- Bouteille d'eau 50 cl : 1€
- Paquet de chips 45g : 1€
- Eco-cup : 1€

L'ensemble de la vente permettrait une recette estimée à 19 000 €.

M. ARMAND demande si les éco-cups seront consignés. Mme SARRAIL explique que la Mairie est en attente d'informations auprès de la Trésorerie pour savoir si cette pratique est possible. Il est précisé que les gens pourront venir avec leur propre éco-cup, ils n'auront pas à acheter celui proposé par le stand buvette.

Mme RONNET demande si la recette reviendra à la Mairie. En effet, la buvette étant gérée par la Mairie, les recettes lui reviennent directement.

Il est rappelé qu'il a été entendu avec les foodtrucks que seule la Mairie vendra les boissons.

Mme ROBERT demande sur quelles bases ont été calculées les 19 000 €. Mme MALASNE répond que c'est dans l'hypothèse où tout le stock serait vendu. Mme LAPLACE ajoute qu'il a été commandé 500L de chaque type de boissons. M. le Maire ajoute que le prestataire retenu a proposé de reprendre les invendus, il n'y aura donc pas de perte.

- M. GALLIER demande s'il est prévu des tireuses à bière et si la Mairie s'est rapprochée de fournisseurs locaux type la ferme de champagne. M. le Maire répond qu'il y aura en effet des tireuses à bière. Concernant les boissons, pour la première année, la Mairie a choisi la facilité c'est-à-dire de prendre les boissons chez le même fournisseur et de limiter les choix afin d'éviter les pertes en cas d'invendus. Les producteurs locaux ont la possibilité de tenir un stand sur le marché de l'après-midi.

L'ensemble de l'Assemblée vote pour les tarifs proposés.

2. Recours au bénévolat lors du week-end des Tria Folie's

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des Tria Folie's, il envisage de faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment, afin d'assurer les missions suivantes :

- mise en place de barrières ;
- aide au stationnement des voitures sur les parkings dédiés ;
- service à la buvette, le samedi soir ;
- filtrer les entrées et sorties du concert ;
- aide à l'installation et au rangement.

Cette organisation serait applicable pour la période suivante : tous les premiers week-ends de juillet pour l'événement des Tria Folie's.

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec ce dossier. La convention type a été jointe aux conseillers avant la séance.

M. CAILLAULT demande si les élus sont aussi soumis à cette convention. M. le Maire répond que non, les élus sont déjà couverts pour toutes participations d'événements dans la Commune.

Les mineurs peuvent-ils participer ? Ils pourront être acceptés en renfort sous réserve d'être accompagnés d'un majeur à partir de 16 ans et la buvette sera évitée. Il est obligatoire de s'inscrire auprès de la Mairie pour être bénévole peu importe l'âge.

20 voix pour et 1 abstention de M. SIMON pour la mise en place de la convention et le recours au bénévolat.

3. Acquisition et installation de corolles pour l'aménagement des cours d'écoles

Mme SARRAIL prend la parole et rappelle la volonté de la Municipalité de végétaliser les cours de l'école élémentaire où il y a peu d'ombre. Elle rappelle que ce dossier est passé plusieurs fois en conseil notamment une demande de subvention du département qui permettra de bénéficier d'un montant de 19 410€.

Considérant la volonté d'acquérir 3 corolles pour l'aménagement des cours de l'école élémentaire, que le montant de 41 720,00€ HT est supérieur à la délégation donnée au Maire, il est demandé à l'Assemblée d'accepter l'acquisition des corolles pour un montant de 41 720 € HT, 50 064.00 € TTC ainsi que leur installation.

Il est demandé de visualiser le rendu une fois les corolles installées. A savoir que les Mairies de Fleury les Aubrais, d'Orléans et de Saint Jean de Braye ont installé aussi ce type de structures.

Mme ENGELRIC-BERRUET demande la surface d'ombre. Mme SARRAIL répond que c'est estimé à 50m² par corolle.

M. GALLIER demande comment seront entretenues les corolles. Mme SARRAIL explique qu'il y aura un contrat d'entretien avec le prestataire qui viendra deux fois par an. Il y aura aussi des capteurs à l'intérieur des corolles pour que le prestataire analyse les données et intervienne si besoin.

Il faut 2 à 3 années pour que les structures soient correctement végétalisées.

Ce seront les enfants qui ont d'ores et déjà choisi la couleur des pots.

M. ARMAND demande le coût de la maintenance. M. le Maire répond que c'est 1000 € par an pour 3 interventions.

20 voix pour et 1 contre de M. SIMON pour l'acquisition. M. le Maire s'étonne de voir M. SIMON contre la végétalisation des écoles.

4. Acquisition d'un tracteur pour le service des ateliers

M. le Maire explique qu'actuellement le service technique dispose d'un tracteur qui a 26 ans et les outils récents type broyeur ne peuvent pas s'adapter dessus.

Cela implique qu'une fois par an, un agriculteur de la Commune prête son broyeur à la Commune ce qui devrait rester exceptionnel et non régulier.

L'achat d'un nouveau tracteur permettra d'installer plusieurs outils en même temps et ainsi de réaliser en un seul passage ce qui était fait en deux voire trois passages. Les agents bénéficieront d'un gain de temps important.

Considérant la volonté d'acquérir un nouveau tracteur pour le service des ateliers qui viendra remplacer le tracteur actuel.

Que le coût de 79 344 € HT moins la reprise de l'ancien tracteur de 12 000 € HT soit un montant final de 67 344 € HT est supérieur à la délégation donnée au Maire.

Il est demandé à l'Assemblée d'accepter l'acquisition d'un nouveau tracteur pour un montant de 67 344 € HT, 80 812,00€ TTC.

M. CAILLAULT demande s'il n'y a pas de subventions possibles. M. le Maire répond que non mais qu'il y a une reprise de l'ancien qui permet une baisse du prix initial.

Il y a eu plusieurs demandes de devis et le tracteur est proposé par l'entreprise Drouin et fils. Ce modèle a été choisi suite à une visite à Innov agri de deux agents, salon spécialisé.

M. GALLIER demande un descriptif du tracteur. Marque KUBOTA,

L'ensemble de l'Assemblée vote pour l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service des ateliers.

5. Acquisition et installation de bâches pour la défense incendie

M. MARTINEZ prend la parole :

Considérant le programme pluriannuel sur l'installation de bâches pour la défense incendie sur la Commune. Que pour l'année 2022, il est prévu d'installer 2 bâches pour la défense incendie.

Que le montant de 25 551,00 € HT pour l'installation des deux bâches est supérieur à la délégation donnée au Maire.

Installation d'une bâche à l'angle de la rue de la Chenillerie et du chemin rural n°14 : 15 479 € HT et 18 574.80 € TTC.

Installation d'une bâche route de Fay aux loges, sur le terrain TDF : 10 072 € HT et 12 086.40 € TTC.

M. le Maire ajoute qu'il y a une demande de subvention auprès de la DETR qui est en cours. La Mairie n'a pas encore reçu de réponse mais il a été entendu que la commande pouvait être effectuée pour éviter de perdre trop de temps.

Pour rappel, l'année dernière il a été accordé 35% de subvention.

Il remercie aussi les administrés, un agriculteur et le groupe TDF qui mettront leur parcelle à disposition pour installer ces bâches. Il est rappelé que cela leur apporte aussi un service qu'ils n'avaient pas.

L'ensemble de l'Assemblée vote pour l'acquisition et l'installation de bâches pour la défense incendie.

6. Demande de subvention à l'Agence Nationale du sport pour l'acquisition de modules sportifs extérieurs

Mme SARRAIL présente le projet :

Dans le cadre du lien social intergénérationnel qui touche les enfants, les adultes et les séniors, il est proposé d'acquérir 8 modules sportifs extérieurs adultes (Rameur, balancier, vélo grimpeur, barres à pompes, ...) et 4 modules enfants qui seront installés autour du gymnase communal, le but étant qu'ils soient visibles des caméras installées autour. L'implantation exacte n'est pas encore déterminée.

Montant du projet : 20 443.67 € HT, 24 532.40 € TTC.

Cette acquisition peut être subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence Nationale du sport grâce au fait que la Commune de Traînou a été reconnue « Terres de jeux 2024 » et que la Commune est soumise à un contrat de ruralité. Cela fait un reste à charge de 8 177,47€.

Une commission de l'ANS se rassemble fin juin début juillet ce qui permettrait d'acquérir les structures et les installer en septembre/octobre de cette année.

Mme MARECHAU demande si un entretien est prévu. Il n'y en a pas mais une commission de sécurité vient tous les ans vérifier l'ensemble des installations (structures de jeux, parcours de santé, structures sportives, etc.).

Ce sont les mêmes structures que celles installées sous le pont Thinat à Orléans.

Mme ENGELRIC-BERRUET demande si c'est la première fois que la Commune demande une subvention auprès de l'ANS. M. le Maire répond que oui mais que différents projets pourraient en bénéficier comme la rénovation du gymnase ou d'autres structures sportives. M. le Maire a rencontré la Ministre des sports qui lui a confirmé que le fait d'être reconnu « Terre de jeu 2024 » permet d'en bénéficier. Il sera possible de bénéficier d'autres subventions par les fédérations sportives et notamment olympiques.

L'ensemble de l'Assemblée vote pour que M. le Maire fasse une demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Convention de mise à disposition de modules sportifs extérieurs aux associations sportives

Mme RENIMEL présente le projet :

Afin d'appuyer la demande de subvention présentée précédemment, il est proposé de mettre en place des conventions avec les associations sportives de la Commune mais aussi avec les écoles pour la mise à disposition des structures sportives. La convention type a été jointe aux conseillers avant la séance. Ces conventions viendront reconnaître l'utilité de ces structures auprès des associations. Elles permettent un accès aux structures sportives pendant les horaires d'entraînement des associations sportives mais aussi un accès aux écoles et autres associations intéressées par ces nouveaux modules. Ce n'est pas un engagement qui les oblige à les utiliser mais reste juste une possibilité.

Il y a déjà 4 associations (badminton, foot, basket, pétanque) et l'école maternelle qui sont intéressées.

Mme SARRAIL ajoute que dans tout sport la préparation physique générale (PPG) est très importante, ces structures permettront de faire du renforcement musculaire nécessaire aux activités sportives peu importe le sport.

M. ARMAND demande si cela implique un planning pour accéder aux structures. M. le Maire répond que non. La convention permet d'y accéder pendant les entraînements mais il n'y a pas d'obligation, pas de réservation nécessaire et les structures restent accessibles à tous à tout moment et gratuitement.

L'ensemble de l'Assemblée vote pour la mise à disposition de modules sportifs extérieurs et autorise M. le Maire à la signer.

8. Recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité – été 2022

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le recrutement d'agents saisonniers en période estivale est une démarche réalisée chaque année pour apporter un soutien aux travaux techniques et espaces verts.

Il est proposé de recourir à des contrats saisonniers entre le 1^{er} mai et le 31 août dans les conditions fixées par l'article 3, 2°, de la loi du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions d'agent au service technique (espaces verts, nettoyage de la Commune, manutention), correspondant au grade d'adjoint technique, de catégorie C. Le nombre de postes sera de 2 postes de saisonniers maximum par mois. Il n'est pas demandé de diplôme particulier.

Il est proposé de recourir à des contrats saisonniers entre le 13 juin et le 15 juillet pour le service administratif correspondant au grade d'adjoint administratif, de catégorie C. Le nombre de postes sera de 1 poste de saisonnier maximum sur la période.

Il n'est pas demandé de diplôme particulier. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade d'adjoint administratif.

Il est demandé d'accepter le recrutement de saisonniers selon les conditions présentées.

L'ensemble de l'Assemblée vote pour le recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2022.

9. Attribution de subventions aux associations

Mme RENIMEL prend la parole : l'association de Trail, nouvelle association depuis 2021, et l'association Twirling Bâton ont fait une demande de subvention tardive pour l'année 2022. Il est proposé de les intégrer aux attributions 2022 pour ne pas les pénaliser.

Considérant qu'elles ont toutes deux des projets sur l'année 2022 que la Commune souhaite soutenir, le Trail réalise une course sur le week-end des 2 et 3 juillet et le Twirling bâton a son entraîneur qui a été sélectionné pour participer au championnat d'Europe sénior qui se déroule en Espagne.

La commission « Associations sportives et culturelles » a émis un avis favorable le 13 avril 2022.

| Catégorie SPORTIFS Fédérations | | |
|--------------------------------|-----------|-----------------------------|
| ASSOCIATIONS | ADHERENTS | Proposition subvention 2022 |
| Twirling Bâton | 32 | 500,00 € |
| Trail | 28 | 430,00 € |

L'ensemble de l'Assemblée vote pour l'attribution de ces subventions.

10. Décisions du Maire

| | | |
|------------|---|-------------|
| N° 2022/31 | Acquisition de 10 tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire | 19 532.00 € |
| N° 2022/32 | Acquisition de 10 ordinateurs pour les tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire | 9 636.67 € |
| N° 2022/33 | Raccordement électrique des tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire | 6 424.00 € |
| N° 2022/34 | Acquisition d'un broyeur pour les ateliers | 5 850.00 € |
| N° 2022/35 | Acquisition de 2 ordinateurs portables pour la Mairie | 4 033.64 € |
| N° 2022/36 | Acquisition d'un logiciel pour la Police Municipale | 380.00 € |

Mme ENGELRIC BERRUET et M. ARMAND s'étonnent de voir 4000 € pour 2 ordinateurs, ils trouvent cela très cher. M. le Maire répond qu'il y a un ordinateur « normal » pour un poste administratif, le même modèle que

ceux précédemment achetés et que le second est pour le poste communication donc plus cher car il demande des spécificités graphiques. Il faut rappeler que les prix ne peuvent se comparer aux prix particuliers. Il y a les logiciels à installer, les antivirus, l'installation, les raccordements au serveur de la Mairie, etc. compris dans ce prix. M. ARMAND s'étonne malgré tout de voir 10 ordinateurs pour 10 000 € et 2 pour 4 000 €, n'y a-t-il pas des subventions ? Mme SARRAIL explique que les ordinateurs aux écoles permettront juste un accès à internet et qu'il n'y pas les mêmes installations à prévoir. Les ordinateurs en Mairie sont des outils de travail. Aucune subvention possible pour ces achats.

11. Affaires diverses

- M. le Maire informe que des travaux ont encore lieu autour de la salle Serge Silva pour réparer les dessous de toit, changement du bois pour du PVC + réparation de charpente.
- M. le Maire remercie les élus, les agents et les bénévoles pour la tenue des élections présidentielles qui se sont bien déroulées. Il remercie le travail rigoureux effectué par tous pour éviter les erreurs de procédure.

12. Tour de table

M. Martinez

Le plateau surélevé entre la rue de la République et la rue du vieux moulin est presque terminé.

Il rappelle qu'il est interdit de brûler du déchet vert par arrêté préfectoral et qu'un arrêté détermine les horaires autorisant les nuisances sonores en journée : 8h30-12h et 14h30-19h30 sur les jours ouvrables, 9h à 12h et 15h à 19h les samedis et 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Mme ROBERT

Cinémobile le 7 mai : 1 dessin animé (bad guys) et 2 films (Qu'est-ce qu'on a tous fait au bon Dieu, un autre monde).

Trainou en pages : rencontre littéraire le dimanche 15 mai à la bibliothèque. Cinq auteurs sur place : Mme VAN DEN BERG Audrey (jeunesse), Mme DE LA FRONTERA Isabelle (tout public), M. FURET Claude (Policier) et M. HUPPENNOIRE Joël (jeunesse). En parallèle plusieurs activités : fabrication de papier, calligraphie, lecture de contes, atelier d'écriture créative et un concours de dessins en partenariat avec l'école. Une distribution de lots pour le concours aura lieu à la fin de la journée. Cet événement est aussi en partenariat avec l'association de l'Arroi des trois noues qui va fabriquer les papiers et des séquences déco print. Buvette sur place.

Mme ENGELRIC-BERRUET

Bilan du secours populaire qui est venu sur la commune. Six foyers ont pu obtenir une aide. Le camion revient le 6 mai. Le secours populaire remercie la Municipalité de pouvoir s'installer discrètement sur la Commune. Elle rappelle qu'il travaille en complémentarité avec le CCAS de la Commune.

M. ARMAND

Souhaiterait des éclaircissements sur les horaires et le règlement intérieur du SITOMAP. Il est proposé d'échanger avec M. SIMON représentant du SITOMAP.

Mme FOUCAULT

Rappelle que pour les chenilles processionnaires, il est nécessaire de brûler sur place les végétaux contaminés.

Mme RENIMEL

Week-end du 15 mai :

Plusieurs événements : concours de tir à l'arc à la fosse de tir, un enduro de pêche et un tournoi de badminton.

21 mai :

Fête de la nature avec Trainou propre organisé par le CMJ et l'intervention d'un apiculteur qui viendra expliquer son activité.

Rencontre avec Nicolas DANDINE, Trianien, qui concourt en grand prix moto handisport. Il a eu un grave accident à l'âge de 21 ans et a été amputé au niveau d'un genou. La Municipalité l'aidera par le biais de la communication. Il sera présent sur le prochain forum des associations pour sensibiliser les jeunes à la course GP mais aussi aux dangers de la route. Il finit 1er de sa catégorie au 24h du Mans moto cette année et 3ème au championnat d'Europe l'année dernière. Il concourt avec les valides.

Mme SARRAIL

Un retriever game aura lieu le 08 mai prochain aux abords de l'étang. C'est l'association de pêche qui les aidera à mettre en place le concours à l'étang.

Les CE2 ont gagné un concours national sur Molière en ex aequo. Ils ont gagné le premier prix qui est d'assister à une représentation à Paris d'une pièce de théâtre de Molière.

Une dame qui habite du côté de Montargis a fait don aux deux classes d'un gros livre sur Molière. Un grand merci à elle.

Mme RONNET

A remarqué que les chèvres étaient revenues sur le site de l'ancien collège. M. le Maire informe qu'elles sont sur place depuis une semaine. Il y en a moins que l'année dernière car il faut assez de nourriture pour toutes, le plus gros de la végétation ayant été bien éliminé l'année précédente. Il est proposé de se rapprocher de l'association pour que des moutons soient installés sur le champ à proximité.

Clôture de la séance à 19h46

ARMAND Joël

BEAUFILS Laurence

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

Absent représenté

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline
Absente représentée

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile
Absente représentée

MARECHAU Eloïse

MARTINEZ Guillaume

MASSAMBA MA NKOSSOU
Freddy
Absent représenté

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy
Absent représenté